

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2011

RÈGLEMENT DES COMPTES POUR 2010 - (n° 3507)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 3

Substituer à la première ligne des trois tableaux de l'alinéa 2 les deux lignes suivantes :

	2010 <i>En millions d'euros</i>
--	------------------------------------

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.